

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DAE 162-DASES -DGRI Subvention (110.000 euros) et convention avec l'association Démocratie et Entraide en Syrie – Ghosn Zeitoun.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 juin 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association Démocratie et Entraide en Syrie – Ghosn Zeitoun, et la signature d'une convention sur projets correspondante ;

Sur le rapport présenté par Mme Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention avec l'association Démocratie et Entraide en Syrie – Ghosn Zeitoun, convention dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention de 110.000 euros est accordée à l'association Démocratie et Entraide en Syrie – Ghosn Zeitoun (SIMPA 129161 / 2019-04921), dont le siège social est au 46 rue de Varenne (7e).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO